

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

Arrêté

fixant la composition des jurys se prononçant sur la titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant de l'enseignement technique agricole public au sein du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année 2026

Le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L351-1 à L353-1 et R351-1 à R352-36 ;
Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux
d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;
Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée
professionnel agricole ;
Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de
l'enseignement agricole ;
Vu l'arrêté du 8 juin 2023 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des personnels
enseignants et d'éducation stagiaires relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection
de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Vincent LABART, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation
professionnelle agricole d'Auch,

Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants
et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Cédric LEMOINE, professeur certifié de l'enseignement agricole au LEGTA de Ondes,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Caroline VIARD, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation
professionnelle agricole de Château Salins,

Madame Aurélie ROUSSELET, professeure certifiée de l'enseignement agricole au LEGTA de Vendôme,

Monsieur Gilles VALLÉE, professeur certifié de l'enseignement agricole à l'EPLFPA de la Bretonnière,

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la
filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines,
Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs de lycée professionnel agricole :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Vincent LABART, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Auch,

Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Laetitia PEZARD, professeure de lycée professionnel agricole au LPA de Riscle,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Caroline VIARD, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Château Salins,

Madame Gaëlle SORIN, professeure de lycée professionnel agricole à l'EPL La Bretonnière,

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines,

Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés membres du jury de titularisation des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Béatrice CERANI, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Vincent LABART, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Auch,

Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Florence MOLINIER, conseillère principale d'éducation au LEGTA de Carcassonne,
Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Etienne VIVIER, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Anne LAURENT, inspectrice de l'enseignement agricole,
Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Madame Caroline VIARD, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Château Salins,
Madame Céline AIPERT, conseillère principale d'éducation,
Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 4

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, des professeurs de lycée professionnel agricole et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole recrutés en application des articles L351-1 à L353-1 et R351-1 à R352-36 du code général de la fonction publique susvisés :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,
Monsieur Vincent LABART, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Auch,
Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Madame Cécile FRERY, conseillère en attractivité, handicap et évolution professionnelle à la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de la région Occitanie,
Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Madame Anne LAURENT, inspectrice de l'enseignement agricole,
Monsieur Etienne VIVIER, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Caroline VIARD, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Château Salins,
Madame Catherine GENIN, référente handicap ministérielle au bureau de l'action sanitaire et sociale au service des ressources humaines,
Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines,
Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 5

L'arrêté du 9 janvier 2026 fixant la composition des jurys se prononçant sur la titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant de l'enseignement technique agricole public au sein du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année 2025 est abrogé.

Fait le **15 MAI 2026**

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire, par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Virginie CHENAL